

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 11/05/2026

VOI.26.00.A01170

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE JEAN WYRSCH, RUE DES QUATRES VENTS, RUE VIOLET, RUE
FRANCIS CLERC, RUE DE TREY, BOULEVARD LEON BLUM, RUE DE VESOUL
et CHEMIN DES MONTARMOTS

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande de l'entreprise SNCTP
Considérant que des travaux de terrassement pour le raccordement au réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/05/2026 au 19/06/2026
RUE JEAN WYRSCH, RUE DES QUATRES VENTS, RUE VIOLET et RUE FRANCIS CLERC

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, la circulation des véhicules est interdite RUE JEAN WYRSCH dans sa partie comprise entre la RUE DE TREY et la RUE ANDREY dans ce sens à partir de 08h00 le 18/05. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, les véhicules circulant, RUE DES QUATRES VENTS et RUE DE TREY ont l'interdiction de se diriger RUE JEAN WYRSCH à partir de 08h00 le 18/05.

Cette mesure ne s'applique pas aux riverains jusqu'à la RUE VIOLET.

Article 3 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, les véhicules circulant, RUE VIOLET ont l'interdiction de se diriger RUE JEAN WYRSCH en direction de la RUE DE VESOUL à partir de 08h00 le 18/05.

Une mise en impasse sera instauré RUE JEAN WYRSCH au droit de la RUE VIOLET.



Article 4 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, les véhicules circulant, RUE FRANCIS CLERC ont l'interdiction de se diriger RUE JEAN WYRSCH en direction de la RUE DE VESOUL à partir de 08h00 le 18/05.

Article 5 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, une déviation est mise en place à partir de 08h00 le 18/05 pour tous les véhicules circulant RUE DES QUATRES VENTS en direction de la RUE JEAN WYRSCH. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE TREY en direction du BOULEVARD LEON BLUM
- BOULEVARD LEON BLUM en direction de DOLE
- BOULEVARD LEON BLUM bretelle d'accès à la RUE DE VESOUL
- RUE DE VESOUL en direction de la RUE JEAN WYRSCH
- RUE JEAN WYRSCH

Article 6 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, une déviation est mise en place à partir de 08h00 le 18/05 pour tous les véhicules circulant RUE DE TREY depuis le BOULEVARD LEON BLUM en direction de la RUE JEAN WYRSCH. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DES QUATRES VENTS
- Carrefour à sens giratoire CHEMIN DES MONTARMOTS / CHEMIN DE L'ESPERANCE / RUE DES QUATRES VENTS
- CHEMIN DES MONTARMOTS en direction du BOULEVARD LEON BLUM
- BOULEVARD LEON BLUM en direction de DOLE

Par la suite les véhicules suivront la déviation indiquée dans l'article 5.

Article 7 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, une déviation est mise en place à partir de 08h00 le 18/05 pour tous les véhicules circulant RUE VIOLET en direction de la RUE DE VESOUL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE JEAN WYRSCH en direction de la RUE DE TREY et RUE DE TREY en direction du BOULEVARD LEON BLUM.

Par la suite les véhicules suivront la déviation indiquée dans l'article 5.

Article 8 : À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, une déviation est mise en place à partir de 08h00 le 18/05 pour tous les véhicules circulant RUE FRANCIS CLERC depuis le BOULEVARD LEON BLUM en direction de la rue de VESOUL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE JEAN WYRSCH en direction de la RUE DE TREY et RUE DE TREY en direction du BOULEVARD LEON BLUM.

Par la suite les véhicules suivront la déviation indiquée dans l'article 5.

Article 9 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 10 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 11 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~07 MAI 2026~~

Pour le Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public